

# Notes au coordonnateur

Informations pour les coordonnateurs et les enseignants du Programme du diplôme

## Généralités

### Légalisation des résultats au Programme du diplôme : instructions pour 2013

#### Contexte

Certains pays ne reconnaissent le document du Baccalauréat International (IB) intitulé *résultats au Programme du diplôme* comme valable pour l'entrée à l'université qu'une fois légalisé à Genève, en Suisse, par leur ambassade, leur consulat et/ou la chancellerie afin qu'elle y applique son apostille.

C'est au coordonnateur du Programme du diplôme qu'il incombe d'en informer les candidats. La légalisation des diplômes de l'IB a lieu au bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en Suisse, après chaque session d'examens. Le nombre de demandes augmente d'année en année.

L'IB légalise toujours le document présentant les résultats obtenus par le candidat intitulé *résultats au Programme du diplôme*.

Le diplôme à proprement parler (qui ne contient que le nom du candidat) n'est légalisé que dans des circonstances exceptionnelles et sur demande expresse. Veuillez vous référer aux cas spécifiques mentionnés ci-dessous pour en savoir plus.

L'Argentine requiert la légalisation du diplôme ainsi que celle des *résultats au Programme du diplôme*. Il peut arriver que des universités du Mexique ou d'Égypte demandent également la légalisation de ces deux documents.

(suite en page 2)

#### Notes au coordonnateur du Programme du diplôme

Publication trimestrielle produite par le Baccalauréat International pour tous les établissements autorisés à dispenser le Programme du diplôme.

#### L'IB vous répond

Si vous avez la moindre question, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [ibid@ibo.org](mailto:ibid@ibo.org) ou vous mettre en rapport avec L'IB vous répond aux numéros suivants :

**Royaume-Uni** : +44 29 2054 7740

**Genève** : +41 22 309 2515

**Singapour** : +65 6579 5055

**États-Unis** : +1 301 202 3025

**La Haye** : +31 70 352 6055

#### Magasin de l'IB, service des ventes et du marketing

Téléphone : +44 (29) 20 54 77 46

Télécopie : +44 (29) 20 54 77 79

Courriel : [sales@ibo.org](mailto:sales@ibo.org)

Disponible sur IBNET ([ibnet.ibo.org](http://ibnet.ibo.org)) et sur le Centre pédagogique en ligne ([occ.ibo.org](http://occ.ibo.org)).

## Dans ce numéro :

### Généralités

Légalisation des *résultats au Programme du diplôme* : instructions pour 2013

Accord visant à harmoniser les évaluations menées par l'IB et le Council of International Schools (CIS) dans les établissements scolaires

Actualités du service de recherche globale de l'IB

Cours du Programme du diplôme en ligne

Séminaires dédiés aux matières en 2014

Nouveau catalogue du perfectionnement professionnel de l'IB

Recrutement des examinateurs

Recrutement des examinateurs superviseurs

Nouvelles parutions d'IB Publishing

### Tronc commun

Mémoire

Théorie de la connaissance

Créativité, action, service (CAS)

### Groupe 1 et 2 – Langues

Exigences en matière de lecture pour les cours du groupe 1

Corrections apportées aux guides pédagogiques, au matériel de soutien pédagogique, aux listes d'œuvres traduites et d'auteurs prescrits

Révision du programme de langues classiques

Travail écrit – Langue B et langue *ab initio*

### Groupe 3 – Individus et sociétés

Technologie de l'information dans une société globale (TISG)

Philosophie

Économie

Psychologie

Religions du monde

### Groupe 5 – Mathématiques et informatique

Mathématiques NM et NS – Rappel

### Groupe 6 – Arts

Intégrité en milieu scolaire

Arts visuels

Révision du programme de cinéma

Musique

### Calendrier de révision du Programme du diplôme

(suite de la page 1)

## Demandes de légalisation

Si la légalisation est nécessaire et que le coordonnateur en fait la demande sur IBIS, le centre de l'évaluation de l'IB à Cardiff, au Royaume-Uni, enverra au bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en Suisse, les *résultats au Programme du diplôme* pertinents contenant les notes obtenues par les candidats. Les diplômes correspondants seront envoyés aux établissements à l'attention du coordonnateur, qui les conservera jusqu'à réception des documents légalisés qu'il enverra ultérieurement aux candidats avec lesdits diplômes.

Les coordonnateurs doivent transmettre au bureau de la Fondation de l'IB le nom et le code de chaque candidat qui désire faire légaliser ses *résultats au Programme du diplôme*. Pour ce faire, les coordonnateurs doivent remplir le formulaire de demande de légalisation disponible sur IBIS sous l'onglet **Candidat > Résultats des candidats > Demandes relatives à la légalisation** et l'envoyer de manière à ce qu'il parvienne au bureau de la Fondation de l'IB au plus tard le 15 juin (session de mai) ou le 15 décembre (session de novembre). Ce formulaire doit être envoyé le plus tôt possible afin qu'il puisse être traité dans un délai raisonnable.

Pour les candidats de reprise, les demandes de légalisation doivent être envoyées à nouveau pour la session d'examens à laquelle ils se représentent.

Les coordonnateurs du Programme du diplôme doivent saisir sur IBIS les noms des élèves **exactement comme ils sont orthographiés** sur leur passeport. Dans le cas contraire, certains consulats pourront refuser de procéder à la légalisation du diplôme de l'IB.

Les pays suivants exigent une photocopie du passeport de l'élève : Italie, Iran, Palestine et Arabie saoudite (voir la liste des cas particuliers).

Les photocopies des passeports doivent être envoyées **conjointement** avec le formulaire de demande de légalisation disponible sur IBIS par courrier électronique à l'adresse [legalization@ibo.org](mailto:legalization@ibo.org) et/ou envoyées dans les plus brefs délais par messagerie express à l'adresse suivante : International Baccalaureate Foundation Office, Legalization Service, 15 route des Morillons, 1218 Grand-Saconnex, Genève, Suisse. La ligne téléphonique directe du service de légalisation de l'IB à Genève est le +41 22 30 92 545. Un accusé de réception sera envoyé aux établissements par courrier électronique après réception du formulaire de demande de légalisation.

Les certificats des candidats qui échouent au diplôme ne seront légalisés que si cela est expressément demandé sur IBIS.

## Envoi des documents légalisés par messagerie express

Les *résultats au Programme du diplôme* légalisés seront envoyés aux établissements concernés par messagerie express. Veuillez dès lors fournir, sur le formulaire de demande de légalisation, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse physique de

l'établissement (et non un numéro de boîte postale). Les coordonnateurs seront alors chargés de la distribution de ces documents à leurs élèves.

Veuillez noter que l'IB prendra à sa charge les frais d'envoi par messagerie express pour autant que les établissements respectent les échéances mentionnées ci-dessus. Dans le cas contraire, les documents seront envoyés aux établissements par courrier aérien recommandé, à moins que les coordonnateurs ne demandent une autre méthode d'envoi, auquel cas tout frais supplémentaire sera à la charge de l'établissement concerné.

Dans l'intérêt des candidats faisant la demande de légalisation et compte tenu des délais stricts pour s'inscrire à l'université, le service de légalisation met tout en œuvre pour accélérer au maximum la procédure de légalisation. Toutefois, cela dépend en grande partie des intervenants externes impliqués.

## Païement : nouveaux frais pour 2013

1. Les frais standard par candidat pour la légalisation de chaque document lié au diplôme de l'IB sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Ils sont également indiqués dans le barème des droits et frais du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* de 2013.

	USD	CHF	GBP	CAD
Légalisation par document lié au diplôme de l'IB et/ou par consulat (demandes effectuées <b>avant</b> le 15 juin / 15 décembre)	146,00	149,00	93,00	152,00
Légalisation par document lié au diplôme de l'IB et/ou par consulat (demandes effectuées <b>après</b> le 15 juin / 15 décembre)	219,00	223,00	140,00	227,00

2. Les frais indiqués dans le tableau ci-dessus devront être réglés pour chaque document lié au *résultats au Programme du diplôme* de l'IB pour lequel la légalisation est demandée : pour le diplôme, les *résultats au Programme du diplôme* et/ou les *résultats de cours du Programme du diplôme* (par exemple, si un élève du Royaume-Uni demande la légalisation de son diplôme et de ses résultats, il devra payer des frais d'un montant de 186 GBP (93 GBP x 2)).

## Remarques :

1. Les demandes de légalisation pour un, deux ou plusieurs pays requérant la légalisation par apostille, indiqués par un astérisque dans la liste des pays concernés ci-dessous, ne doivent être facturées qu'une seule fois du fait que l'apostille de la chancellerie est valable pour tous les pays mentionnés.

2. Les demandes de légalisation pour les pays requérant la légalisation consulaire devront être facturées autant de fois qu'il y a de demandes de légalisation faites auprès d'un consulat d'un pays différent.
3. Les coordonnateurs devront collecter à l'avance les frais standard de légalisation auprès des candidats concernés. Comme les années précédentes, l'IB enverra les factures aux établissements le plus tôt possible une fois le processus de légalisation terminé. Le paiement ne doit être effectué qu'à la réception de cette facture.

### Pays concernés

Vous trouverez ci-dessous une liste des pays pour lesquels la légalisation a été demandée dans le passé. Il se peut que cette exigence soit imposée par d'autres pays à l'avenir.

Arabie saoudite	Guatemala	Pérou*
Argentine*	Indonésie	Philippines
Arménie*	Iran	Pologne*
Bolivie	Israël*	Portugal*
Bosnie-Herzégovine*	Italie*	Roumanie*
Brésil	Jamaïque	République tchèque*
Bulgarie*	Jordanie	Russie*
Burkina Faso	Kazakhstan*	Serbie*
Chili	Lettonie*	Singapour
Colombie*	Liban	Slovaquie*
Costa Rica*	Lituanie*	Slovénie*
Croatie*	Macédoine*	République de Corée*
Chypre*	Malte*	Soudan
Égypte	Mexique*	Syrie
El Salvador*	Monténégro*	Taïwan
Émirats arabes unis	Nigéria	Thaïlande
Équateur*	Pakistan	Turquie*
Espagne*	Palestine	Ukraine*
Estonie*	Panama*	Uruguay
Géorgie*	Paraguay	Venezuela*
Grèce*	Pays-Bas*	Yémen

\* L'apostille de la chancellerie (conformément à la convention de La Haye du 5 octobre 1961) remplace la légalisation consulaire. Elle est valable dans chacun des pays indiqués par un astérisque dans la liste ci-dessus.

### Cas particuliers

En **Argentine**, le ministère de l'Éducation à Buenos Aires requiert la légalisation du diplôme et des *résultats au Programme du diplôme*.

Au **Burkina Faso**, une deuxième légalisation est requise dans le pays lui-même pour les **nationaux**. Les frais supplémentaires induits par cette légalisation auprès du consulat concerné sont à régler directement dans le pays. L'IB n'est en rien responsable de cette seconde étape de la procédure. Une photocopie du passeport est requise pour les candidats concernés. La légalisation n'est pas obligatoire pour les ressortissants étrangers.

En **Iran**, une photocopie certifiée du passeport du candidat est requise. Les candidats iraniens vivant en Iran doivent faire certifier les photocopies de leur passeport auprès du ministère des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, à Téhéran. Les candidats iraniens résidant à l'étranger doivent faire certifier les photocopies de leur passeport auprès du consulat iranien de leur pays de résidence. Le ministère des Affaires étrangères et/ou les consulats valideront les photocopies des passeports et les enverront au consulat iranien de Berne, en Suisse. Un courriel de confirmation doit être envoyé au service de législation du bureau de la Fondation de l'IB à Genève ([legalization@ibo.org](mailto:legalization@ibo.org)) pour pouvoir procéder à la légalisation des documents auprès du consulat iranien de Berne.

En **Italie**, une photocopie du passeport du candidat est requise. Les universités d'Italie peuvent exiger la traduction en italien du document *résultats au Programme du diplôme* par un traducteur assermenté. Il incombe au candidat de satisfaire à cette exigence.

Au **Mexique**, il peut arriver que des universités requièrent la légalisation du diplôme et des *résultats au Programme du diplôme*. Il incombe aux candidats de se renseigner auprès de l'université concernée.

En **Égypte**, il peut également arriver que des universités requièrent la légalisation du diplôme et des *résultats au Programme du diplôme*. Il incombe aux candidats de se renseigner auprès de l'université concernée.

En **Palestine**, une photocopie du passeport du candidat est requise.

En **Arabie saoudite**, les candidats saoudiens doivent fournir une photocopie de leur passeport.

À **Singapour**, seule une partie des universités exige la légalisation des *résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

En **République de Corée**, seule une partie des universités exige la légalisation des *résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

En **Slovénie**, la légalisation n'est pas requise pour les *résultats au Programme du diplôme*. Elle l'est uniquement pour les *résultats de cours du Programme du diplôme*.

Aux **Pays-Bas**, seule une partie des universités exige la légalisation des *résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous mettre en rapport avec le service de légalisation de l'IB ([legalization@ibo.org](mailto:legalization@ibo.org)).

**Ces informations ont été mises à jour en décembre 2012. Veuillez consulter IBIS régulièrement pour vous tenir informé(e) des éventuelles modifications.**

## **Accord visant à harmoniser les évaluations menées par l'IB et le Council of International Schools (CIS) dans les établissements scolaires**

L'IB et le CIS ont annoncé un accord conjoint en octobre 2012, officialisé par la signature d'un protocole d'accord permettant à l'IB d'harmoniser ses procédures d'évaluation des établissements scolaires avec le protocole d'accréditation du CIS pour les établissements desservis par les deux organisations.

Le CIS propose à plus de 1 100 établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur une gamme intégrée de services incluant l'accréditation internationale. Le CIS accrédite les établissements ayant prouvé leur engagement envers l'éducation internationale et l'amélioration continue, en respectant les normes internationales.

L'IB tient à s'assurer que les procédures sur lesquelles repose l'amélioration continue de l'apprentissage dans nos établissements portent sur une réflexion en profondeur. Nous voulons harmoniser les procédures de l'IB partout où cela est possible, de manière à ce que les professionnels de l'éducation puissent se concentrer sur la mise en œuvre de programmes éducatifs rigoureux et de haut niveau. Les écoles du monde de l'IB nous ont signalé qu'il fallait prêter attention aux procédures d'évaluation des établissements, et nous les avons entendues.

La coordination des procédures et des protocoles de l'IB et du CIS relatifs à l'évaluation des établissements scolaires garantissent une analyse cohérente et efficace tout en maintenant les objectifs et les exigences de chaque organisation. Les visites conjointes garantissent que la communauté scolaire prend toutes les mesures nécessaires et qu'elle évolue et s'améliore constamment, en tant qu'école du monde de l'IB et en tant qu'établissement accrédité par le CIS.

L'IB et le CIS se sont engagés à former conjointement des professionnels de l'éducation au fait de la philosophie et du fonctionnement des deux organisations et qui, en participant aux visites des établissements, feront bénéficier les autres de leur vaste expérience des meilleures stratégies d'enseignement en matière d'éducation internationale. Les équipes chargées des visites réuniront des représentants de l'IB et du CIS.

Inclure l'évaluation de l'IB dans le protocole d'accréditation du CIS permettra aux établissements scolaires et aux professionnels de l'éducation chargés de la visite de travailler de concert afin d'évaluer la mission de l'établissement, les programmes d'études, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et, en fin de compte, le caractère et la perspective internationale de cet établissement.

À l'heure actuelle, ce service est uniquement disponible pour les établissements dispensant les programmes de l'IB dans l'ensemble de leur établissement. Les établissements intéressés par les visites conjointes peuvent se mettre en rapport avec leur bureau régional : [ibaem.schoolservices@ibo.org](mailto:ibaem.schoolservices@ibo.org) pour la région Afrique, Europe et Moyen-Orient, [iba.schoolservices@ibo.org](mailto:iba.schoolservices@ibo.org) pour la région Amériques ou [ibapsynchvisits@ibo.org](mailto:ibapsynchvisits@ibo.org) pour la région Asie-Pacifique.

## **Actualités du service de recherche globale de l'IB**

### **Développement des programmes**

Trois nouveaux documents de recherche sur le développement des programmes sont disponibles sur le Centre pédagogique en ligne (CPEL).

1. *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB* de Jude Carroll
  - Cet exposé présente les aspects conceptuels liés à la mauvaise conduite et lève le voile sur la complexité que revêt l'adoption d'un comportement honnête et intègre pour les apprenants. Il propose en outre des méthodes pour permettre aux enseignants, aux établissements scolaires et aux apprenants d'assumer conjointement les responsabilités afférentes à la promotion de l'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB.
2. *Discussion document for the curriculum review of creativity, action, service* (document de réflexion pour la révision du programme de créativité, action, service) de Catherine Elliott, Cheryl Keegan et Cathryn Berger Kaye
  - Ce document a pour objectif de revisiter les perspectives théoriques et pratiques contenues dans le cadre du programme de créativité, action, service et d'expliquer les implications et les applications de l'apprentissage par le service pour le développement du cours.

### 3. Les approches d'apprentissage – Étude de documents) de Na Li

- o Cette étude de documents analyse les théories et les pratiques liées aux approches de l'apprentissage dans le cadre du programme d'études de différents systèmes éducatifs. Elle s'intéresse aux manières dont les questions liées à la culture et à l'adéquation à l'âge des élèves sont traitées et adaptées, et en déduit des implications pour la mise en œuvre et le développement des programmes de l'IB.

### Influence des programmes

L'Australian Council for Educational Research (ACER) a récemment terminé une étude portant sur les inscriptions, la progression, la réussite et les schémas identifiables au-delà du premier cycle universitaire d'anciens élèves du Programme de l'IB au sein de deux universités australiennes. Les constatations de cette étude montrent une croissance significative du nombre d'élèves du Programme du diplôme demandant à intégrer ces universités et un plus grand nombre de possibilités offertes aux élèves du Programme du diplôme qu'au corps étudiant en général. Elles révèlent également que les diplômés de l'IB obtiennent des taux de progression plus élevés que les autres étudiants et ont plus tendance à réussir leur diplôme en cinq ans que les autres étudiants. Pour lire le rapport de l'ACER ainsi que d'autres études sur l'influence du Programme du diplôme de l'IB, veuillez consulter la page <http://www.ibo.org/fr/research/policy/programmevalidation/diploma/>. Pour en savoir plus sur cette étude ou sur d'autres activités du service de recherche de l'IB, veuillez envoyer un courriel à [research@ibo.org](mailto:research@ibo.org).

Plusieurs autres nouvelles études sur l'influence des programmes sont actuellement en cours et portent sur le Programme du diplôme dans des contextes très divers tels que la Chine, l'Équateur et le Mexique, mais aussi sur la relation entre une éducation de l'IB et l'esprit civique, sur la théorie de la connaissance, et d'autres thèmes passionnants.

### Base de données sur la recherche en éducation internationale

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'après des mois de travail, l'IB a terminé la restructuration de la base de données sur la recherche en éducation internationale et que sa nouvelle version est désormais consultable en ligne. Le nouveau site contient des milliers de références de recherches sur l'IB et l'éducation internationale en général. Il intègre quelques nouveautés qui nous permettront de maintenir la base de données à jour et de rendre le site plus convivial. Cette base constitue non seulement une précieuse ressource pour trouver des références sur l'éducation internationale, mais elle contient également de nombreuses études publiées (ainsi que certaines inédites) ainsi que des articles sur l'IB et ses programmes. Rendez-vous donc sur <http://research.ibo.org/> pour découvrir et consulter cette base de données. Vous pouvez également y contribuer en chargeant vos propres références.

### Bourse de recherche Jeff Thompson

Une nouvelle étude sur l'enseignement des langues dans les classes du Programme primaire (PP) vient de se terminer. Menée par Natasha Thomson, cette étude est disponible sur la page consacrée aux lauréats de la bourse Jeff Thompson : <http://www.ibo.org/fr/research/resources/jeffthompson/jtwinners/>.

Les candidatures envoyées lors de la dernière échéance sont actuellement passées en revue. Nous remercions les personnes ayant déposé leur candidature. La prochaine date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 mars 2013.

### Cours du Programme du diplôme en ligne

La psychologie NS complète désormais le catalogue de cours du Programme du diplôme en ligne. Ce cours sera ouvert aux inscriptions en septembre 2013. Les cours actuellement disponibles sont les suivants :

- commerce et gestion NM ;
- économie NM et NS ;
- cinéma NM ;
- TISG NM et NS ;
- mandarin *ab initio* ;
- mathématiques NS ;
- philosophie NM ;
- psychologie NM ;
- espagnol *ab initio*.

Les cours suivants sont actuellement disponibles pour la session d'examens de novembre : économie NM/NS et psychologie NM. L'espagnol B devrait être disponible à partir de février 2014.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à [dp.online@ibo.org](mailto:dp.online@ibo.org) ou [admissions@pamojaeducation.com](mailto:admissions@pamojaeducation.com).

### Projet pilote des écoles du monde de l'IB d'enseignement à distance : une expérience mondiale dans une classe virtuelle

Le projet pilote des écoles du monde de l'IB d'enseignement à distance permet d'élargir la portée de l'IB en donnant accès au Programme du diplôme à des élèves et des établissements qui n'auraient pu autrement faire l'expérience de l'IB. Quatre écoles du monde de l'IB représentant chacune une région participent actuellement au projet pilote. Par le biais de partenariats entre ces écoles du monde de l'IB et des établissements ne dispensant pas les programmes de l'IB (établissements partenaires), des élèves se voient offrir la possibilité unique de suivre des cours du Programme du diplôme en ligne.

Le premier groupe d'élèves et d'établissements partenaires ont rejoint la communauté de l'IB en septembre 2012.

L'environnement en ligne encourage l'établissement de liens à l'échelle mondiale et permet aux élèves d'intégrer des classes internationales et interculturelles d'une manière inédite. La collaboration entre les écoles du monde de l'IB d'enseignement à distance et les établissements partenaires vise également à développer une compréhension de la philosophie et de la pédagogie de l'IB, soutenir les élèves dans le cadre de leur cours en ligne, et donner aux élèves partenaires des possibilités d'interagir avec des élèves d'écoles du monde de l'IB de manière directe lors d'activités complémentaires. Pour de plus amples informations sur ce projet, veuillez écrire à [dp.online@ibo.org](mailto:dp.online@ibo.org).

## Séminaires dédiés aux matières en 2014

Des activités de perfectionnement professionnel prenant la forme de séminaires spécifiques aux matières seront spécialement organisées en 2014 afin d'accompagner la publication de la version révisée des guides pédagogiques (à utiliser à partir de septembre 2014). Ces séminaires porteront sur les matières suivantes :

- biologie ;
- commerce et gestion ;
- chimie ;
- langues classiques ;
- technologie du design ;
- philosophie ;
- physique ;
- théâtre ;
- arts visuels.

En 2013, les ateliers relatifs aux matières énumérées ci-dessus porteront **uniquement** sur les guides actuellement en vigueur (derniers examens en 2015). Tous les animateurs d'ateliers sur ces matières suivront une formation sur les modifications et leurs conséquences afin de pouvoir animer les ateliers en 2014. En attendant, les enseignants, les coordonnateurs de l'IB et les chefs d'établissement peuvent consulter les derniers rapports de révision du programme sur le CPEL. Ceux-ci sont disponibles sous la rubrique **Révision du programme** de la page consacrée à chaque matière.

### Calendrier des événements :

Fin de l'année 2013	Formation en ligne pour les animateurs d'ateliers
Décembre 2013	Publication sur le CPEL des versions préliminaires des nouveaux guides (à utiliser à partir de septembre 2014)
Février et mars 2014	Séminaires spécifiques aux matières organisés par les bureaux régionaux de l'IB

Mars 2014 Publication sur le CPEL des versions finales des nouveaux guides

À partir de mars 2014 Tous les ateliers de catégories 1 et 2 organisés par les bureaux régionaux de l'IB, l'équipe du perfectionnement professionnel et les fournisseurs externes porteront sur les nouveaux guides

Septembre 2014 Enseignement conformément aux nouveaux guides

Si vous avez des questions sur les activités de perfectionnement professionnel, veuillez les adresser à l'équipe chargée du perfectionnement professionnel global en envoyant un courriel à [diploma.pd@ibo.org](mailto:diploma.pd@ibo.org).

## Nouveau catalogue du perfectionnement professionnel de l'IB

L'IB développe en permanence des offres de perfectionnement professionnel qui favorisent le développement professionnel des enseignants de l'IB et répond aux enjeux en constante évolution d'une éducation internationale d'excellence au XXI<sup>e</sup> siècle. Il existe désormais un catalogue en ligne contenant l'intégralité des ateliers (organisés de manière traditionnelle ou en ligne), publications et autres ressources actuellement disponibles, qu'ils émanent de l'IB ou de fournisseurs externes approuvés par l'organisation. Veuillez d'abord consulter les descriptions détaillées des objectifs d'apprentissage afin de sélectionner l'atelier qui répond à vos besoins de perfectionnement professionnel, puis utiliser le calendrier en ligne afin de savoir où et quand il aura lieu. Ce catalogue est régulièrement mis à jour afin d'intégrer les ateliers nouvellement créés et disponibles.

Si vous avez des questions sur les activités de perfectionnement professionnel, veuillez les adresser à l'équipe chargée du perfectionnement professionnel global en envoyant un courriel à [diploma.pd@ibo.org](mailto:diploma.pd@ibo.org).

## Recrutement des examinateurs

Travailler comme examinateur pour l'IB permet d'avoir une perspective unique de l'évaluation des candidats. Les examinateurs reçoivent une formation de qualité et bénéficient du soutien des examinateurs superviseurs et du personnel de l'IB tout au long de la session d'examens.

Nous recherchons des examinateurs pour toutes les matières, mais les candidatures émanant d'enseignants des matières suivantes seront particulièrement appréciées.

- Commerce et gestion
- Économie
- Anglais A : littérature
- Cinéma

- Allemand A : littérature
- Histoire
- Mémoire sur les droits de l'homme
- Psychologie
- Philosophie
- Théorie de la connaissance
- Mémoire en étude du monde contemporain

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure à suivre pour devenir examinateur, sur la politique de l'IB en matière de recrutement des examinateurs, ainsi qu'un formulaire de candidature sur le site Web public de l'IB à l'adresse suivante : <http://www.ibo.org/fr/examiners/>.

Les formulaires de candidature dûment remplis devront comporter la référence « CnotesMarch13 » et être envoyés au service chargé du recrutement et de la formation en ligne des examinateurs. Les questions doivent être adressées par courriel à [examrecruit@ibo.org](mailto:examrecruit@ibo.org).

## Recrutement des examinateurs superviseurs

L'IB cherche actuellement à recruter plusieurs examinateurs superviseurs. Les examinateurs superviseurs ont pour principale responsabilité de définir et d'actualiser les normes pédagogiques pour la matière dont ils ont la charge. Ils participent par conséquent très étroitement à l'élaboration des questionnaires d'examen, à la formation des examinateurs, à la notation des travaux de candidats, à la normalisation de la notation des examinateurs et à la définition du barème de notation. Les examinateurs superviseurs peuvent également être invités à participer au processus de révision du programme de leur matière.

Nous cherchons actuellement à recruter des examinateurs pour les postes suivants :

- examinateur en chef adjoint pour l'économie ;
- examinateur en chef adjoint pour l'anglais B ;
- examinateur en chef adjoint pour le cinéma ;
- examinateur en chef adjoint pour le français B ;
- examinateur en chef adjoint pour les mathématiques NM ;
- examinateur en chef adjoint pour la musique ;

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure à suivre pour devenir examinateur superviseur et le dépôt de candidature sur le site Web public de l'IB à l'adresse suivante : [http://www.ibo.org/fr/examiners/assistant\\_posts/seniorexaminers/](http://www.ibo.org/fr/examiners/assistant_posts/seniorexaminers/).

Les formulaires de candidature dûment remplis devront comporter la référence « CnotesMarch13 » et être envoyés au service chargé du recrutement et de la formation en ligne des examinateurs. Les questions doivent être adressées par courriel à [examrecruit@ibo.org](mailto:examrecruit@ibo.org).

## Nouvelles parutions d'IB Publishing

### Partager le meilleur des pratiques pédagogiques : *Inside IB classrooms* (en anglais) et *Revue de l'IB sur les pratiques pédagogiques*

En janvier 2013, l'IB a lancé une nouvelle médiathèque en ligne composée de vidéos et de ressources associées montrant des enseignants de l'IB à l'œuvre. *Inside IB classrooms* (dans les classes de l'IB) comprend des vidéos et des ressources pertinentes pour le Programme primaire, le Programme de premier cycle secondaire et le Programme du diplôme. Les personnes souhaitant s'abonner peuvent choisir parmi trois formules en fonction du niveau d'accès souhaité : accès intégral pour l'ensemble d'un établissement, accès individuel ou accès à des vidéos spécifiques (les tarifs variant en conséquence). Abonnez-vous en cliquant sur le lien suivant : <http://store.ibo.org/search.php?q=inside%20ib%20classrooms&language=fr>.

L'IB a publié en février 2013 le premier numéro de la *Revue de l'IB sur les pratiques pédagogiques*, un journal de recherche en ligne visant à partager les meilleures idées en matière de pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Cette revue est rédigée et éditée par des enseignants à l'attention des enseignants. Elle s'adresse aux professionnels de l'éducation des écoles du monde de l'IB et d'autres établissements et part du principe que les recherches menées par les enseignants constituent l'une des formes les plus efficaces de perfectionnement professionnel pouvant avoir une influence positive sur l'apprentissage des élèves. Abonnez-vous en cliquant sur le lien suivant : <http://ibpublishing.ibo.org/journal/index.php/ibjoftp>.

### Autres nouvelles ressources du Programme du diplôme disponibles sur le magasin de l'IB

Consultez le magasin de l'IB pour en savoir plus sur les nouvelles ressources destinées aux enseignants et aux élèves du Programme du diplôme publiées en 2013 :

- Série d'épreuves d'examen et barèmes de notation de la session de novembre 2012 (CD-ROM) – à paraître en mars 2013
- Nouvelles matières ajoutées à la série *IB Questionbank* dans un nouveau format en ligne amélioré :
  - *IB Questionbank Online: Geography* (en anglais) – à paraître en mars 2013
  - *IB Questionbank Online: Route 2 History* (en anglais) – à paraître en avril 2013
  - *IB Questionbank Online: Historia, itinerario 2* (en espagnol) – à paraître en avril 2013
- *IB Prepared: Approach your exams the IB way* pour les systèmes de l'environnement et sociétés (en anglais) – à paraître en avril 2013
- *Creating Lifelong Learners* (2<sup>e</sup> édition, en anglais) – à paraître en mai 2013

- Oxford University Press (OUP) a publié une nouvelle version de son manuel pour la théorie de la connaissance. Celui-ci a été mis à jour afin d'être en accord avec la version révisée du programme d'études. Vous pouvez en commander un exemplaire de consultation.

D'autres ressources pour le Programme du diplôme seront publiées au cours de l'année. Abonnez-vous à la lettre d'information du magasin de l'IB pour vous tenir informé(e) des nouvelles parutions.

## Tronc commun

### Mémoire

#### Modification du calendrier concernant le chargement en ligne des mémoires

À partir de mai 2014 (auparavant annoncé pour novembre 2013), l'IB mettra à la disposition des établissements un outil de chargement en ligne des mémoires dans un nombre limité de matières. Ce changement dans le mode d'envoi ne modifie en aucune façon la nature du mémoire car la grande majorité des mémoires sont rédigés à l'aide d'un programme de traitement de texte. Les mémoires qui sont manuscrits ou qui comprennent des figures faites à la main peuvent être scannés avant d'être chargés. La taille maximale de fichier permettra le chargement d'images en couleurs de haute qualité.

En préparation de l'envoi au format électronique, nous demandons aux enseignants d'insister sur le fait que le mémoire doit prendre la forme d'un article publié dans une revue spécialisée. Aucune disposition ne sera donc prise pour permettre le chargement de supports autres que le mémoire lui-même et les images qui l'accompagnent. Les annexes doivent être utilisées avec mesure car les examinateurs ne sont pas tenus de les lire. Il est donc important que les élèves incluent dans le corps du mémoire toutes les informations essentielles (y compris les images de grande taille). Les informations figurant en annexe doivent être minimales et choisies avec soin.

Entre autres avantages, l'envoi des mémoires par voie électronique permet de supprimer les frais d'envoi des mémoires encourus par les établissements et rend possible la notation électronique de ces mémoires par les examinateurs de l'IB.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les matières dont les mémoires devront être chargés en ligne lors de la session de mai 2014 sur la page du CPEL dédiée au mémoire.

#### Mémoires présentés à compter de 2013

Nous attirons de nouveau l'attention des établissements scolaires sur les changements ci-dessous, qui concernent les élèves présentant un mémoire en 2013.

1. Les candidats et leurs superviseurs doivent utiliser la nouvelle édition du *Guide du mémoire* (pour premiers examens en 2013). Les principaux changements sont l'ajout d'une 3<sup>e</sup> catégorie (études en langue) dans le groupe 1 et

de deux nouvelles matières (littérature et représentation théâtrale, et étude du monde contemporain).

2. Tous les mémoires doivent se conformer aux directives éthiques énoncées dans le document intitulé *Directives éthiques pour la recherche et le travail sur le terrain dans le cadre du mémoire* (premiers examens en mai et novembre 2013).

#### Mémoires du groupe 1 et du groupe 2

Les élèves présentant un mémoire du groupe 1 ou du groupe 2 doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils soumettent le mémoire dans le cadre réservé à la matière sur la page de couverture. Voici quelques exemples :

- pour le groupe 1 : Anglais A, 2<sup>e</sup> catégorie / Allemand A, 3<sup>e</sup> catégorie / Espagnol A, 1<sup>e</sup> catégorie ;

- pour le groupe 2 : Français B, 1<sup>e</sup> catégorie / Allemand B, 2<sup>e</sup> catégorie (a) / Espagnol B, 3<sup>e</sup> catégorie.

#### Clarification concernant les « artefacts culturels » pour la 2<sup>e</sup> catégorie dans le groupe 2

Ce qui suit donne des précisions sur la 2<sup>e</sup> catégorie – culture et société (b), c'est-à-dire les « mémoires de nature culturelle basés sur des artefacts culturels spécifiques ». Un artefact culturel est tout élément concret ou tangible qui permet de donner un aperçu de la langue et de la culture cible. Des exemples sont donnés ci-dessous.

<p><b>Documents écrits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journaux</li> <li>• Magazines</li> <li>• Titres de journaux</li> <li>• Articles</li> <li>• Livres (autres que des œuvres littéraires)</li> <li>• Dessins humoristiques</li> <li>• Publicités</li> <li>• Prospectus, brochures ou manifestes</li> <li>• Lois ou réglementations</li> <li>• Documents ou enregistrements historiques</li> </ul>	<p><b>Documents oraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scénarios</li> <li>• Programmes radiophoniques ou télévisés</li> <li>• Paroles de chansons</li> <li>• Documents visuels</li> </ul> <p><b>Documents visuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Œuvres des beaux-arts</li> <li>• Architecture (bâtiments, monuments, etc.)</li> <li>• Films</li> <li>• Timbres</li> </ul>
<p><b>Symboles culturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Articles de mode et accessoires (en tant que témoignages culturels)</li> <li>• Aliments, vaisselle (en tant que témoignages culturels)</li> <li>• Marques (en tant que témoignages culturels)</li> </ul>	<p><b>Les éléments suivants ne constituent pas des « artefacts culturels ».</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Événements politiques (élections, référendums)</li> <li>• Événements historiques</li> <li>• Mouvements sociaux (par exemple, les émeutes)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes d'ordre social (chômage, immigration, racisme, violence en milieu scolaire, le rôle des femmes dans tel pays, etc.)</li> <li>• Villes et régions (mémoire de type « guide de voyage »)</li> <li>• Groupes ethniques (minoritaires)</li> <li>• Tendances dans les médias</li> <li>• Styles musicaux</li> <li>• Sports</li> <li>• Traditions</li> <li>• Institutions (systèmes scolaires, partis politiques, etc.)</li> </ul>
--	--

### Présentation des références dans le mémoire

Il est rappelé aux coordonnateurs qu'ils doivent communiquer aux superviseurs et aux candidats les informations ci-dessous publiées par le passé dans les *Notes au coordonnateur* et relatives aux précisions concernant la mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui. Ces informations complètent les exigences de présentation du mémoire figurant dans le guide le plus récent.

### Mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui

Nous rappelons aux coordonnateurs et aux enseignants que les candidats **doivent** citer toutes les sources utilisées dans les travaux soumis à l'évaluation. Les informations fournies ci-après visent à clarifier cette exigence.

Les travaux que les candidats au Programme du diplôme remettent pour l'évaluation se présentent sous diverses formes et peuvent inclure des supports tels que du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et/ou des données provenant de sources imprimées ou électroniques. Si un candidat utilise les travaux ou les idées d'une autre personne, il doit en citer la source en appliquant de manière cohérente une méthode de mention des sources conventionnelle. Tout candidat ne respectant pas cette exigence sera soupçonné d'avoir commis une infraction au règlement. L'IB mènera alors une enquête qui pourra donner lieu à l'application d'une sanction par le comité d'attribution des notes finales de l'IB.

L'IB ne prescrit pas de méthode particulière à imposer aux candidats en ce qui concerne la mention des sources ou la présentation des citations au sein du texte ; cette décision

est laissée à la discrétion des membres du personnel ou du corps enseignant concernés de l'établissement. En raison du large éventail de matières, des trois langues d'usage et de la diversité des méthodes de mention des sources, il serait irréalisable et restrictif de privilégier l'emploi de méthodes particulières. Dans la pratique, certaines méthodes sont plus largement utilisées, mais les établissements sont libres de choisir une méthode adaptée à la matière concernée et à la langue dans laquelle les candidats rédigent leur travail. Quelle que soit la méthode adoptée par l'établissement pour une matière donnée, il est attendu des élèves qu'ils fournissent au minimum les informations suivantes : le nom de l'auteur, la date de publication, le titre de la source et les numéros de page, selon le cas.

Les candidats doivent utiliser une méthode conventionnelle et l'appliquer de manière cohérente afin de citer toutes les sources utilisées, y compris les sources paraphrasées ou résumées. Lors de la rédaction d'un texte, les candidats doivent établir une distinction nette entre leurs propres idées et celles empruntées à autrui en utilisant des guillemets (ou tout autre moyen tel que la mise en retrait du texte) suivis d'une citation adaptée renvoyant à une référence dans la bibliographie. Si une source électronique est citée, la date de consultation doit impérativement être précisée. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement l'utilisation des méthodes de mention des sources. En revanche, ils doivent démontrer qu'ils ont bien cité toutes les sources utilisées. Les candidats doivent être informés qu'ils sont tenus d'identifier l'origine du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et/ou des données provenant de sources imprimées ou électroniques dont ils ne sont pas l'auteur. Là encore, ils doivent utiliser une méthode de mention/citation des sources adéquate.

### Mémoire en étude du monde contemporain

Le mémoire en étude du monde contemporain est devenu une option principale pour le mémoire en août 2011, pour premiers examens en mai 2013. Cette option s'avère très populaire auprès des élèves. Nous rappelons aux superviseurs et aux coordonnateurs que les matières choisies pour réaliser un mémoire en étude du monde contemporain **doivent** être des matières faisant partie du Programme du diplôme. À la page 85 du guide du mémoire, il est indiqué qu'un « mémoire en étude du monde contemporain doit montrer que l'élève dispose d'une connaissance et d'une compréhension des théories, méthodes de recherche et conclusions pertinentes issues des matières choisies du Programme du diplôme ». En outre, étant donné la limite imposée de 4 000 mots, il **fortement recommandé** aux élèves de ne choisir que **deux** matières sur lesquelles appuyer leur recherche. Nous invitons également les superviseurs et les coordonnateurs à rappeler aux élèves qu'ils **doivent** indiquer les matières qu'ils utilisent sur la page de couverture de leur mémoire. Cette information doit figurer en regard de la question de recherche du mémoire.

## Théorie de la connaissance

**Rappel** : l'enseignement du nouveau cours de théorie de la connaissance commence en 2013, pour premiers examens en 2015. Le nouveau guide pédagogique est désormais disponible sur le CPEL, et le matériel de soutien pédagogique sera publié sur le CPEL en avril 2013.

Nous rappelons aux coordonnateurs qu'une nouvelle série de six sujets imposés en théorie de la connaissance sont publiés pour chaque session d'examen. Tous les candidats (y compris les candidats de reprise) doivent rédiger leur essai en réponse à l'un des sujets imposés pour la session d'examens appropriée. Les sujets imposés sont publiés sur le CPEL le 1<sup>er</sup> septembre pour la session de mai suivante et le 1<sup>er</sup> mars pour la session de novembre de la même année.

Nous informons les établissements que la page de couverture électronique contient tous les renseignements sur le candidat dont l'examineur a besoin. Il n'est donc pas nécessaire que les candidats insèrent des en-têtes ou des pieds de page pour ajouter leur nom, numéro de candidat ou le nom ou logo de leur établissement sur chaque page de leur essai de théorie de la connaissance. Les candidats peuvent soumettre un essai dans les langues d'usage pour la théorie de la connaissance, qui sont les suivantes : anglais, espagnol, français, allemand, chinois (simplifié) ou chinois (traditionnel).

Le nouvel outil d'évaluation (notation reposant sur l'impression générale) et le formulaire accompagnant l'exposé (TK/PPD) seront utilisés à partir de la session d'examens de mai 2015.

## Créativité, action, service (CAS)

Une nouvelle publication intitulée *Créativité, action, service : renseignements supplémentaires* est à présent disponible dans les trois langues officielles de l'IB sur la page du CPEL consacrée au programme CAS. Ce document a été conçu afin de répondre aux questions fréquemment posées sur le guide actuel de CAS.

## Groupes 1 et 2 – Langues

### Exigences en matière de lecture pour les cours du groupe 1

Il est rappelé aux établissements qu'ils doivent observer les exigences en matière de lecture pour les cours de langue A : littérature, langue A : langue et littérature, et littérature et représentation théâtrale. Pour chaque cours du groupe 1 dispensé dans l'établissement et pour chaque langue, l'établissement doit s'assurer que les enseignants ont accès à la version la plus récente du guide pédagogique, de la liste d'œuvres traduites (PLT) et de la liste d'auteurs prescrits (PLA).

## Corrections apportées aux guides pédagogiques, au matériel de soutien pédagogique, aux listes d'œuvres traduites et d'auteurs prescrits

Les guides, le matériel de soutien pédagogique, la liste d'œuvres traduites et les listes d'auteurs prescrits du groupe 1 feront l'objet d'une révision courant mars 2013 afin de corriger les erreurs. Les corrections seront répertoriées dans les actualités publiées sur le CPEL. Les établissements disposeront du temps nécessaire pour modifier comme il convient leurs plans de cours après la correction de ces erreurs.

## Révision du programme de langues classiques

Nous remercions tous les enseignants ayant participé à la révision du programme de langues classiques. L'enseignement du nouveau cours commencera en 2014 pour premiers examens en 2016. Le rapport final de révision du programme sera disponible prochainement sur le CPEL.

## Travail écrit – Langue B et langue *ab initio*

Les modalités du travail écrit pour les cours de langue B et de langue *ab initio* ont été révisées et une version mise à jour des guides sera publiée d'ici septembre 2013. Il est rappelé aux enseignants que les versions mises à jour des guides seront à utiliser en 2013 (pour premiers examens en 2015). Pour les sessions d'examens de 2013 et 2014, le travail écrit de langue B et de langue *ab initio* devra être réalisé et évalué conformément à la description de la tâche contenue dans le guide actuel, et il devra être envoyé conformément aux modalités précisées dans l'édition 2013 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*.

## Groupe 3 – Individus et sociétés

### Technologie de l'information dans une société globale (TISG)

À partir de la session de mai 2013, tous les élèves du cours de TISG devront inclure une vidéocapture d'écran (*screencast*) du produit en fonctionnement dans leur projet de TISG NM/NS. De plus amples informations sur la méthode d'envoi sont disponibles dans l'édition 2013 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*.

### Philosophie

Nous attirons l'attention des enseignants et des candidats sur le fait que la section A de l'épreuve 1 NM/NS peut contenir deux extraits de textes ou deux illustrations, et qu'elle ne contient pas nécessairement un extrait de texte et une illustration.

Des modifications ont été apportées aux critères B et C pour l'épreuve 1 NM/NS ainsi qu'aux critères B et D pour l'épreuve 3 NS. Ces modifications sont sans incidence pour les élèves et visent à faciliter la tâche des examinateurs en leur fournissant des éclaircissements. Les nouveaux critères d'évaluation sont disponibles dans la version mise à jour du guide sur le CPEL. Ces critères seront utilisés à partir de la session de mai 2013.

Dans toutes les épreuves d'examen, les instructions ont également été modifiées afin de clarifier les tâches pour les élèves. Ces nouvelles instructions seront utilisées à partir de la session de mai 2013. Elles sont fournies ci-dessous à titre d'information.

### Épreuve 1 au NS et NM :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- faire preuve d'une connaissance et d'une compréhension des questions philosophiques appropriées ;
- analyser, développer et évaluer de façon critique des idées et des arguments pertinents ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- proposer une réponse personnelle à la question d'examen qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Rédigez une réponse (d'environ 800 mots) dans laquelle :

- vous identifierez dans cet extrait un concept ou un problème philosophique central qui répond à la question : « Qu'est-ce qu'un être humain ? » ;
- vous examinerez deux différentes approches philosophiques au concept ou au problème philosophique que vous avez identifié ;
- vous expliquerez et évaluerez le concept ou le problème philosophique que vous avez identifié.

### Épreuve 2 au NS et au NM :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie, et faire preuve d'une bonne compréhension de la terminologie spécifique à l'auteur ;
- faire preuve d'une compréhension des exigences spécifiques de la question ;
- fournir des références aux idées et arguments présentés dans le texte ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;

- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- développer une évaluation critique des idées et arguments présentés dans le texte ;
- proposer une réponse personnelle à la prise de position de l'auteur qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

### Épreuve 3 au NS et au NM :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- développer une réponse organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- identifier des questions pertinentes concernant l'activité philosophique soulevée dans le texte ;
- adopter votre propre point de vue sur la nature même de la philosophie en tant qu'activité en rapport avec les idées développées dans le texte ;
- vous inspirer des compétences acquises, des documents étudiés et des idées développées tout au long du cours et en démontrer une appréciation globale.

### Découverte de l'activité philosophique – texte inconnu

Lisez le texte ci-dessous puis rédigez une réponse (environ 800 mots). Votre réponse sera notée sur 30. Veuillez inclure dans votre réponse :

- une description concise de l'activité philosophique telle qu'elle est présentée dans le texte ;
- une analyse des questions pertinentes relatives à l'activité philosophique présentée dans le texte, en faisant le lien avec votre expérience de la philosophie tout au long du cours ;
- des références pertinentes au texte qui démontrent votre compréhension de l'activité philosophique ;
- votre évaluation personnelle des questions relatives à l'activité philosophique soulevées dans le texte.

## Économie

Un certain nombre de changements ont été apportés aux objectifs d'apprentissage dans le *Guide d'économie* (premiers examens en 2013). En vigueur à compter de la session de mai 2014, ces changements ne devraient pas avoir une trop grande incidence sur l'enseignement, mais ils peuvent influencer sur les questions ou types de questions qui seront posés pendant les examens. Ces changements ont été insérés dans le *Guide d'économie* disponible sur le CPEL.

### Révision du programme d'économie

La révision du programme d'économie a débuté par une année de recherche et d'évaluation. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant actuellement à passer le programme en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Un premier questionnaire destiné aux enseignants a été publié sur la page du CPEL consacrée à l'économie. Les

enseignants d'économie sont invités à envoyer leurs réponses au questionnaire avant le **15 mai 2013**.

À l'automne 2013 débutera le cycle des réunions de révision et de développement pédagogique, dont certaines se dérouleront en face à face et d'autres en ligne. Nous recherchons pour ces réunions des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en économie et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez envoyer une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : [dpdevelopment@ibo.org](mailto:dpdevelopment@ibo.org). La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **15 mai 2013**.

## Psychologie

### Épreuve 3 NS à compter de mai 2013

Une modification a été apportée à la consigne interne pour l'épreuve 3. Celle-ci entrera en vigueur à compter de mai 2013.

La consigne interne pour l'épreuve 3 indique actuellement ce qui suit.

*Répondez à **toutes** les questions suivantes, en faisant référence dans vos réponses au texte ci-dessus.*

À compter de la session d'examens de mai 2013, la consigne sera modifiée et indiquera ce qui suit.

Répondez à **toutes** les questions suivantes, en faisant référence dans vos réponses au texte ci-dessus. Les points seront attribués aux réponses pertinentes montrant la connaissance et la compréhension de la méthodologie de la recherche **qualitative**.

Ces modifications ont été apportées pour orienter davantage les candidats lors des examens.

### Politique relative aux études non expérimentales dans le cadre de l'évaluation interne de psychologie

Nous rappelons aux enseignants que les critères d'évaluation pour la psychologie ont été modifiés depuis la session d'examens de mai 2011 afin de supprimer la pénalité de zéro appliquée aux études non expérimentales. Lorsqu'un candidat remet une étude non expérimentale, l'enseignant doit attribuer zéro point pour les critères évaluant la « méthode » (c'est-à-dire les critères B, C et D) et évaluer les autres aspects du compte rendu selon les critères d'évaluation. Si une étude non expérimentale est sélectionnée pour l'échantillonnage soumis à la révision de notation, elle doit être incluse dans l'échantillonnage envoyé au réviseur de notation et ne pas être traitée comme un travail atypique. Les exigences auxquelles doit satisfaire une étude expérimentale sont expliquées à la page 44 du guide de psychologie (2009, guide

intégral disponible en anglais uniquement – un aperçu du cours est disponible en français). Les candidats qui rendent un travail non acceptable sur le plan éthique, tel que décrit aux pages 41 et 48 du guide de psychologie, se verront attribuer une note de zéro pour l'évaluation interne.

### Révision du programme de psychologie

La révision du programme de psychologie est actuellement en cours. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant actuellement à passer le programme en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Les enseignants ont déjà eu la possibilité de répondre à un premier questionnaire qui a permis de recueillir l'opinion de plusieurs spécialistes. Nous recherchons à présent des enseignants de psychologie souhaitant participer à la prochaine étape du cycle de révision et de développement pédagogique. Cette étape comprendra des réunions organisées en face à face et en ligne. Nous recherchons des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en psychologie et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez envoyer une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision.

## Religions du monde

Les élèves doivent toujours avoir à l'esprit le sens des concepts dans le cadre des religions du monde et ne pas le confondre avec le sens que ces concepts peuvent avoir dans le vocabulaire général (cela concerne par exemple les termes catholique, jihad, karma, yoga).

## Groupe 5 – Mathématiques et informatique

### Mathématiques NM et NS – Rappel

Les instructions suivantes ont été publiées à l'origine dans le numéro de mars 2010 des *Notes au coordonnateur du Programme du diplôme*. Nous rappelons aux enseignants qu'ils doivent tenir compte de ces modifications pour la notation des dossiers.

### Dossiers non conformes

Veuillez prendre note des informations suivantes sur la démarche à adopter lorsque les dossiers ne contiennent pas une tâche de chaque type. Ces directives s'appliqueront à partir de la session d'examens de mai 2013.

Lorsque l'élève rend deux travaux, mais que ceux-ci ne correspondent pas à une tâche de type I et une tâche de

type II (par exemple, s'il s'agit de deux tâches de type I ou de deux tâches de type II), les tâches devront être notées en fonction de chacun des deux types.

Par exemple, si un candidat rend deux tâches de type I, notez la première tâche à l'aide des critères d'évaluation de type I et la seconde à l'aide des critères de type II. N'appliquez **aucune** autre pénalité.

Cela signifie que la procédure actuelle consistant à noter les deux tâches à l'aide des mêmes critères avant d'appliquer une pénalité de 10 points n'aura plus cours.

### Utilisation d'anciennes tâches avant 2012 – 2013

À la suite du problème soulevé par les enseignants concernant la facilité pour les élèves de se procurer sur Internet les corrigés de tâches conçues par l'IB, nous avons pris la décision d'utiliser les tâches sur une période plus limitée, et d'en produire de nouvelles à intervalles réguliers. En conséquence de cette décision, les anciennes tâches ne doivent plus être utilisées. Par mesure de dissuasion, nous avons décidé d'imposer une pénalité de 10 points aux dossiers contenant d'anciennes tâches. Cette pénalité reste applicable. Les tâches conçues par l'IB sont valables pour des sessions d'examens bien précises, comme indiqué sur les tâches en question. Elles sont disponibles sur le Centre pédagogique en ligne, et les sessions d'examens pour lesquelles elles ont cours sont clairement stipulées.

En 2013, les seules tâches publiées par l'IB pouvant être utilisées sont celles contenues dans le document *Tâches pour le dossier à utiliser en 2012 et 2013*. L'utilisation de toute autre tâche publiée par l'IB se verra appliquer une pénalité de 10 points, y compris s'il s'agit d'anciennes tâches ayant été modifiées.

Le document *Tâches pour le dossier à utiliser en 2011 et 2012* est disponible sur le CPEL à titre de référence uniquement. Les enseignants doivent noter que ces tâches ne sont plus valables pour 2013.

## Groupe 6 – Arts

### Intégrité en milieu scolaire

Un nouveau document intitulé *L'intégrité en milieu scolaire dans le Programme du diplôme – Arts* a été publié sur le CPEL sur chacune des pages consacrées aux matières artistiques. Ce document explique comment assurer l'intégrité en milieu scolaire dans chaque matière. Il est demandé aux enseignants d'examiner soigneusement les informations qu'il contient lors de la préparation et de l'envoi de travaux d'évaluation pour les sessions d'examens à venir.

### Arts visuels

#### Chargement en ligne des travaux de candidats pour l'évaluation

Nous rappelons aux établissements que toutes les informations relatives à l'envoi généralisé des travaux de

candidats pour les arts visuels pour les sessions de mai et novembre 2013 seront publiées sur la page du CPEL consacrée aux arts visuels. Les enseignants d'arts visuels sont également invités à consulter le forum de la matière sur lequel des réponses aux questions les plus fréquemment posées seront apportées au nom du responsable de matière, et ce dans les trois langues officielles de l'IB.

### Révision du programme de cinéma

La révision du programme de cinéma a débuté par une année de recherche et d'évaluation. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant actuellement à passer le programme en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Un premier questionnaire destiné aux enseignants a été publié sur la page du CPEL consacrée au cinéma. Les enseignants de cinéma sont invités à envoyer leurs réponses au questionnaire avant le **15 mai 2013**.

À l'automne 2013 débutera le cycle des réunions de révision et de développement pédagogique, dont certaines se dérouleront en face à face et d'autres en ligne. Nous recherchons pour ces réunions des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en cinéma et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez envoyer une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : [dpdevelopment@ibo.org](mailto:dpdevelopment@ibo.org). La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **15 mai 2013**.

### Musique

#### Musique – Épreuve de compréhension auditive : œuvres imposées pour 2015 et 2016

Les deux œuvres imposées pour les sessions de mai et de novembre en 2015 et 2016 sont la *Petite Messe Solennelle* de Rossini et *Un Américain à Paris* de Gershwin.

Les établissements doivent se procurer la partition intégrale de l'œuvre *Un Américain à Paris* directement auprès de librairies spécialisées (<http://www.alfred.com/Products/An-American-in-Paris--00-MO0001.aspx>). Celle de la *Petite Messe Solennelle* est largement disponible. Les établissements utilisant une version en ligne gratuite doivent s'assurer qu'ils respectent la législation sur le droit d'auteur en vigueur dans leur pays.

#### Œuvres imposées pour 2013 et 2014

Nous remercions les enseignants qui ont signalé des problèmes concernant les partitions des œuvres imposées pour 2013 et 2014 : la *Symphonie classique* de Prokofiev et le *Concerto pour piano du Fleuve Jaune* de Xian Xinghai. Le

responsable de matière a consulté l'examineur principal au sujet de la composante de l'épreuve 1 et voici son avis.

« Les enseignants peuvent recommander aux élèves d'indiquer au début de leur réponse l'édition de la partition et le système de numérotation utilisés. Par exemple : « J'utilise la partition d'Ernest Eulenburg et je ferai référence aux numéros des mesures de la partition » ou encore, « Pour cette réponse, j'utilise l'édition Dover et j'ai corrigé les numéros des mesures ».

Il a été souligné que la partition numéro 8111 d'Ernest Eulenburg du *Concerto pour piano du Fleuve Jaune* de Xian Xinghai contient les erreurs suivantes :

Premier mouvement, *Le chant du batelier du Fleuve Jaune* : la dernière note de piano de la 16<sup>e</sup> mesure doit être un si (B) et non un sol (G). C'est également le cas pour les mesures 19, 21 et 23. Le sol (G) annule l'effet de la gamme pentatonique ré-mi-fa#-la-si (D-E-F#-A-B) utilisée dans cette partie. Veuillez demander aux élèves de corriger les partitions.

Deuxième mouvement, *Ode au Fleuve Jaune* : contrairement à l'usage courant, la partition commence la numérotation des mesures à la première mesure incomplète. Si la façon traditionnelle de numéroter les mesures est utilisée dans une autre édition, il pourrait y avoir un décalage entre l'édition d'Ernest Eulenburg et les autres. Veuillez vous assurer que les élèves sont au courant de ce décalage lorsqu'ils citent les partitions pendant les examens.

Troisième mouvement, *Le Fleuve Jaune en colère* : le problème des mesures se retrouve également dans ce mouvement. Veuillez aussi noter que l'édition d'Eulenburg n'inclut pas les interventions initiales de la flûte chinoise et du piano en forme de cadence.

Quatrième mouvement, *Défendez le Fleuve Jaune* : le problème des mesures se retrouve également dans ce mouvement.

Dans l'édition de Dover de la *Symphonie classique* de Prokofiev, le numéro des mesures est indiqué toutes les dix mesures, au bas de la partition. Malheureusement, dans le premier mouvement, la mesure numéro 110 a été omise. Par conséquent, la partition passe de la mesure numéro 100 à la mesure numéro 120. Il est conseillé aux élèves de modifier le numéro des mesures convenablement et d'indiquer, au début de leur réponse, qu'ils ont effectué cette modification.

Il existe différentes versions gratuites de la partition de cette œuvre, dans lesquelles la numérotation des mesures est correcte.

Il sera demandé aux examinateurs de tenir compte de ces problèmes lors de la notation.

## Calendrier de révision du Programme du diplôme

Matière	Nouvelles ressources pour les cours	Début de l'enseignement du nouveau programme	Derniers examens conformément à l'ancien programme	Premiers examens conformément au nouveau programme
<b>Groupe 1</b>				
<i>Langue A1</i>			Novembre 2012	
<i>Langue A : littérature</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Langue A : langue et littérature</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<b>Groupe 2</b>				
<i>Langue A2</i>			Novembre 2012	
<i>Langue B</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Langue ab initio</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Langues classiques</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<b>Groupe 3</b>				
<i>Commerce et gestion</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Économie</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Géographie</i>	2016	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
<i>Histoire</i>	2015	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
<i>TISG</i>	2010	2010 – 2011	Novembre 2011	Mai 2012
<i>Philosophie</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Psychologie</i>	2016	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
<i>Anthropologie sociale et culturelle</i>	2016	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018

Matière	Nouvelles ressources pour les cours	Début de l'enseignement du nouveau programme	Derniers examens conformément à l'ancien programme	Premiers examens conformément au nouveau programme
<i>Religions du monde</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<b>Groupe 4</b>				
<i>Biologie</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Chimie</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Technologie du design</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Physique</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Science du sport, de l'exercice et de la santé</i>	2012	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<i>Informatique</i>	2012	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<b>Groupe 5</b>				
<i>Mathématiques complémentaires NM</i>	—	—	Mai 2013	—
<i>Mathématiques complémentaires NS</i>	2012	2012 – 2013	—	Mai 2014
<i>Études mathématiques NM</i>	2012	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<i>Mathématiques NM</i>	2012	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<i>Mathématiques NS</i>	2012	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<b>Groupe 6</b>				
<i>Danse</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Cinéma</i>	2016	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
<i>Musique</i>	2017	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
<i>Théâtre</i>	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016

Matière	Nouvelles ressources pour les cours	Début de l'enseignement du nouveau programme	Derniers examens conformément à l'ancien programme	Premiers examens conformément au nouveau programme
Arts visuels	2014	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<b>Tronc commun</b>				
<i>Créativité, action, service</i>	2015	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
<i>Mémoire</i>	2015	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
<i>Théorie de la connaissance</i>	2013	2013 – 2014	Novembre 2014	Mai 2015
<b>Matières interdisciplinaires</b>				
<i>Systèmes de l'environnement et sociétés</i>	2015	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
<i>Littérature et représentation théâtrale</i>	2011	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013